



TGS : acte II et après?

Lors du projet initial de filialisation des activités IT, en Novembre 2013, la CGT l'avait écrit : **"Mutualiser peut avoir du sens mais filialiser n'est pas une nécessité."**

Cet aspect du projet fut d'ailleurs notre principale préoccupation en raison de son impact sur les statuts des salariés et l'incertitude concernant l'avenir de cette filiale au sein du Groupe Total (des précédents similaires aux conséquences douloureuses – vente filiale - ayant eu lieu dans d'autres entreprises)...

Les diverses Instances Représentatives du Personnel (IRP) ont alors voté des expertises et mené l'information auprès du personnel, afin d'avoir un avis le plus éclairé possible sur ce projet.

Si le principe d'une mutualisation était acceptable, le fait de la réaliser au sein d'une filiale créée de toutes pièces, sans nécessité juridique ou économique ne pouvait qu'inquiéter. De plus cette filialisation s'accompagnait d'un changement d'employeur et donc de statut pour certains salariés. Transfert automatique de contrat quand la totalité d'une entité était migrée dans la filiale, transfert sur la base du volontariat quand ce n'était pas le cas.

La Direction a pris prétexte des avis rendus par la CFE-CGC et la CFDT pour mettre fin aux processus d'information-consultation et mettre en place la nouvelle filiale en l'état.

L'action en justice menée par les autres syndicats contestant le passage en force de la Direction n'a pu aboutir et personne n'a voulu poursuivre la bataille hormis la CGT.

Total Global Services et la Direction de Total ont toute latitude pour le transfert d'entités, les statuts de TGS ayant été largement ouverts dans leur objet social.

Un nouveau projet

Lors du CCE du 28 septembre 2015, la Direction revient donc avec un projet d'extension des activités de TGS pour y insérer les activités SAP et DATA CENTER soit 178 personnes en France, 54 en Belgique portant ainsi l'effectif de TGS à 430 salariés de contrat TGS. **Des expertises ont d'ores et déjà été lancées par le CCE.**

Aujourd'hui, selon les mêmes modalités que lors du premier transfert, la plupart des salariés n'auront pas le choix et changeront "automatiquement" d'employeur. Une quinzaine seulement intégreront TGS sur la base du volontariat, charge à la gestion de carrière de leur trouver un autre poste s'ils s'y refusent. L'expérience précédente a montré que l'exercice n'était pas aisé, **les postes étant eux transférés.** Cela a généré des situations de souffrance au travail allant jusqu'à la maladie.

Certains se souviennent sans doute des engagements de Thierry DESMAREST, lors de la fusion : *les salariés d'ELF EP ne devaient passer au contrat Total SA que sur la base du volontariat...* la Direction nous a affirmé lors de ce CCE que ces engagements avaient vécu! Les personnes concernées apprécieront !

La parole du Président de TOTAL ne vaut plus grand-chose!

Quelle confiance accorder aujourd'hui à la Direction qui affirme que TGS restera dans le giron de Total? Lors de la présentation, le même jour, de la stratégie de l'entreprise, la Direction nous a fait part de la poursuite du **plan de cessions d'actifs d'activités non stratégiques...**

Certains salariés ELF EP pourraient voir leur salaire brutalement diminué si ce qui nous a été dit en CCE se confirmait : les conditions de passage seraient celles de la passerelle de 2002, déduction faite des indemnités kilométriques et des calculs de delta de salaire sur 5 ans, ne tenant pas compte de l'évolution familiale ultérieure.

Il ne faut surtout rien décider ni signer pour l'instant. Il n'y a aucune obligation à changer de statut dans un premier temps. Il y a sans doute d'autres solutions.

Nous allons proposer au personnel courant Octobre une Réunion d'Information.

La CGT est à votre disposition pour vous recevoir individuellement ou collectivement.

